



*Point de contact national belge
pour les Principes directeurs de l'OCDE
à l'intention des entreprises multinationales.*

Rapport annuel des activités de 2017 du Point de Contact National belge

1. Missions et organisation institutionnelle

1.1 Missions

Le Point de Contact National belge pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PCN) a principalement deux missions qui découlent d'une obligation internationale.

Le première mission consiste à promouvoir la mise à disposition d'informations concernant les Principes directeurs de l'OCDE et l'application de ces Principes généraux par les entreprises belges.

Les Principes directeurs de l'OCDE actualisés pour la dernière fois le 25 mai 2011, contiennent des recommandations concernant la responsabilité sociétale des entreprises et couvrent des domaines tels que la diffusion d'informations, la relation professionnelle, l'environnement, les Droits de l'Homme, la technologie, la concurrence, la fiscalité, la lutte contre la corruption et la protection des consommateurs.

La seconde mission importante consiste à traiter des dossiers ayant trait à la mise en œuvre des Principes directeurs ou d'une partie d'entre eux en endossant le rôle de médiateur entre les différentes parties prenantes.

1.2 Organisation institutionnelle

La présidence du PCN a été menée par Monsieur Marc Van Hende de 2009 jusqu'à la fin de l'année 2017. Depuis le mois de janvier 2018, la présidence du PCN est assurée par Monsieur Renaat Schrooten, Directeur général du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie. Le secrétariat est assuré par Monsieur Cyril Liance, attaché du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie.

Adresse : rue du Progrès, 50 à 1210 Bruxelles.

Site Internet : www.oecd-Guidelines.fgov.be

Le PCN est composé de manière tripartite.

Représentation de services publics fédéraux :

- SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- SPF Affaires Étrangères
- SPF Justice
- SPF Santé Publique et Environnement
- SPF Finances

Et des représentants des trois régions

Une représentation des organisations d'employeurs :

- La Fédération des Entreprises de Belgique (FEB)
- La Fédération de l'Industrie Technologique AGORIA
- La Fédération de la Distribution (COMEOS)

Une représentation des organisations de travailleurs :

- CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens)
- FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique)
- CGSLB (Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique)

Le PCN dispose aussi d'un réseau d'experts.

Ce réseau est composé d'une quinzaine de personnes disposant de différentes compétences et provenant d'horizons variés qui peuvent apporter leur expertise, de leur propre initiative ou à la demande du PCN, que ce soit pour un problème général ou pour le traitement de circonstances spécifiques.

Ce réseau d'appui couvre ainsi tous les domaines des Principes directeurs.

2. Aperçu Général des Activités menées en 2017

Le PCN s'est réuni à huit reprises en 2017. L'Assemblée Générale avec le réseau d'experts a eu lieu le 2 février 2017.

La mise en place des recommandations de la Peer Review s'est terminée en milieu d'année (2.1), plusieurs activités de promotions ont été menées (2.2) et deux circonstances spécifiques ont été clôturées (2.3).

2.1. Suivi de la Peer Review et révision du Règlement d'ordre intérieur du PCN

Suite à l'exercice de Peer Review dont le PCN a fait l'objet les 12 et le 13 novembre 2015, en a résulté un rapport détaillé datant du 13 juillet 2016 qui a été officiellement remis aux ministres belges de l'Économie et des Affaires Étrangères.

Les activités du PCN ont également porté sur les actions et l'application optimale des recommandations. Le rapport contient 20 recommandations visant à améliorer le fonctionnement du PCN.

La présidence et le secrétariat ont fait une proposition dans la même lignée afin de revoir en profondeur le Règlement d'ordre intérieur du PCN qui a été revu pour la dernière fois en 2013.

Les discussions à ce sujet ont été finalisées en avril 2017 avec l'adoption d'un nouveau Règlement d'ordre intérieur du PCN. Le secrétariat du PCN a été invité par l'OCDE à faire un rapport sur l'ensemble des actions entreprises durant les 12 mois alloués pour la mise en œuvre des recommandations. Un rapport complet a été publié le 15 juin 2017, il a été présenté à l'OCDE en décembre 2017.

La révision du Règlement d'Ordre Intérieur a permis plusieurs adaptations et changements :

- Assurer la pérennité des fonctions du président, du secrétariat et des membres du PCN ;
- Intégrer le rôle du réseau d'experts dans le Règlement d'ordre intérieur et ajouter une annexe contenant la description détaillée des tâches accomplies par le réseau d'experts ;
- Impliquer les membres par le biais des activités organisées par le PCN et des campagnes de publicité à propos des événements prévus au sein de leurs organisations ;
- Élaborer un plan d'action biennal qui sera actualisé chaque année ;
- Introduire un système de vote au sein du PCN lorsqu'aucun consensus n'est trouvé ;
- Présenter les règles de procédure à respecter pour le traitement de circonstances spécifiques et aussi ajouter une annexe concernant les exigences auxquelles doit satisfaire le dépôt d'une circonstance spécifique ;
- Effectuer le rapportage au gouvernement et aux Parlements chaque année ;
- Appliquer un certain nombre de simplifications dans le texte et supprimer les procédures complexes qui n'ont jamais été mises en application.
- Renforcer la relation avec les organismes coordinateurs des ONG en Belgique ;

2.2. Activités de promotion

En 2017, le PCN a organisé trois activités de promotion :

- *Table ronde sur la diligence raisonnable dans le secteur financier en partenariat avec Febelfin*

Présentation et séance d'informations à propos du nouvel instrument de diligence raisonnable de l'OCDE dans le cadre de l'agenda proactif du groupe de travail de l'OCDE sur la Conduite Responsable des Entreprises. Présentation et discussion des meilleures pratiques actuelles dans les entreprises (KBC et Degroof petercam). Le séminaire a rassemblé une vingtaine de participants le 20 octobre 2017.

- *Réunion annuelle informative avec les ONG*

Le PCN a entamé la mise en œuvre d'une relation renforcée avec la société civile en organisant une réunion annuelle informative à l'intention des ONG, celle-ci a été organisée le 15 juin 2017. Plusieurs réunions bilatérales ont également été menées avec des ONG tout au long de l'année dans l'objectif de promouvoir les Principes directeurs et le travail du PCN.

- *Conférence de lutte contre la corruption pour les PME*

Dans la continuité de l'événement organisé en décembre 2016, le PCN, en partenariat avec la FEB et la CCI Belgique a organisé un nouvel événement avec une approche axée sur les PME. Pour cela une brochure complémentaire à celle présentée en 2016 a été publiée et présentée lors d'une conférence le 7 décembre 2017. Cet événement a rassemblé près de 80 personnes autour d'orateurs des Nations-Unis, du Parlement Européen, de la Commission Européenne, de la CCI Belgique et du domaine privée (entreprise Schröder). L'événement était organisée en partenariat avec le projet européen ACTS (Anticorruption Toolkit for SMEs) qui a pu présenter de manière concrète une méthode d'évaluation pratique de l'exposition à la corruption des PME européennes.

Durant l'année 2017, le PCN a également pris part à plusieurs événements permettant de faire connaître son rôle.

En Belgique

- 24.01.2017 Rencontre avec la coopération belge au développement (BTC) ;
- 26.01.2017 Assemblée Générale du Shift ;
- 10.02.2017 Participation au groupe de travail transversal de lutte contre la corruption ;
- 22.03.2017 Rencontre avec l'ONG FIAN pour un échange autour des sujets en liens avec l'huile de palme (circonstance spécifique SOCAPALM)
- 17.05.2017 Participation au lancement du nouveau code Buisse des entreprises ;
- 18.05.2017 Rencontre avec une délégation d'Argentine dans le cadre de la restructuration du PCN argentin, partage et échange de bonnes pratiques ;
- 23.05.2017 Rencontre avec l'ONG Fern pour échanger sur les activités du PCN (circonstance spécifique SOCAPALM) ;
- 20.06.2017 Rencontre avec La Fédération International des Droits de l'Homme ;
- 7.09.2017 Rencontre avec les équipes du nouveau Ministre pour les PME, Monsieur Ducarme.;
- 8.09.2017 Rencontre de suivi avec l'ONG Fern ;

- 28.09.2017 Participation au Groupe de Travail de lutte contre la traite des êtres humains du SPF Justice ;
- 13.10.2017 Formation sur la transposition des directives européennes, partage d'expérience sur la directive concernant l'information non financière.

À l'étranger

- 8-9.02.2017 Participation au lancement du nouvel instrument de diligence raisonnable spécifique à la filière textile à l'OCDE ;
- 6-9.03.2017 Réunions du Groupe de Travail sur la Conduite Responsable des Entreprises et réunions du Comité de l'Investissement de l'OCDE à Paris ;
- 28.03.2017 Participation au lancement du nouvel instrument de diligence raisonnable spécifique à la filière finance ;
- 30-31.03.2017 Forum anticorruption de l'OCDE ;
- 19-21.04.2017 Revue par les pairs du PCN Français aux côtés des PCN Canadien et marocain ainsi qu'avec le secrétariat de l'OCDE ;
- 2-4.05.2017 Forum mondial sur les minerais de conflit de l'OCDE ;
- 26-27.06.2017 Réunions annuelles des PCN à l'OCDE ;
- 28-30.06.2017 Forum mondial sur la conduite responsable des entreprises de l'OCDE
- 19-20.10.2017 Réunions du Comité de l'Investissement à l'OCDE ;
- 27-29.11.2017 Forum des Nations-Unies à Genève avec focus sur les mécanismes de recours ;
- 4-6.12.2017 Réunions des PCN et du Groupe de Travail sur la Conduite Responsable des Entreprises.

Enfin, le PCN a joué un rôle actif dans la première année de mise en œuvre du Plan d'Action National Entreprises et Droits de l'Homme (PANDH) qui a été adopté au début de l'été 2017.

Le PANDH compte un total de 33 actions impliquant plusieurs ministères fédéraux ainsi que les trois régions.

Le PCN, représenté par son secrétariat, fait partie du groupe travail sur la responsabilité sociétale de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable. Ce groupe œuvre à la rédaction et l'opérationnalisation du Plan depuis sa création en 2013. Près d'une quinzaine d'action impliquent le PCN directement ou indirectement.

2.3. Circonstances spécifiques

Durant l'année 2017, le PCN n'a pas été saisi pour le dépôt d'une nouvelle circonstance spécifique.

En revanche, le PCN a clôturé deux circonstances spécifiques et en assurera le suivi en 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Peer Review, le PCN publie désormais systématiquement une évaluation initiale, un communiqué de clôture et fait le suivi de ses recommandations si nécessaire.

Dans un souci de renforcement des liens ainsi que pour l'aide à la prise de décisions des organismes d'assurance et de crédit à l'exportation, le PCN belge transmet directement ses communiqués à Credendo et Finexpo.

- *Circonstance spécifique Groupe Etex et syndicat BWI (Building and Wood Workers' International)*

La circonstance spécifique a été initialement déposée le 29 février 2016 auprès des PCN belge et argentin.

D'après les porteur du dossier (BWI), les allégations portaient sur le non-respect des Principes directeurs de l'OCDE concernant les Principes généraux, la publication d'informations, les Droits de l'homme, l'emploi et les relations du travail lors d'une restructuration de PlantAzul de Ceramica de San Lorenzo en Argentine (filiale du groupe Etex).

Après analyse et concertation, aussi bien avec Etex qu'avec BWI, et après avoir reçu l'avis du comité d'évaluation, le PCN a rendu public son évaluation initiale le 14 juillet 2016.

Sur base de cette évaluation initiale, le PCN a proposé ses services de médiation.

Le contact entre BWI et FOCRA a été complexe à mettre en œuvre, le 3 avril 2017 le PCN parvient enfin à réunir l'ensemble des parties prenantes pour discuter d'un cadre possible pour une médiation. Après plusieurs hésitations de la part du Groupe Etex, l'entreprise décide de poursuivre le processus de révision de son code de bonne conduite en y intégrant le respect des Principes Directeurs unilatéralement. Le PCN en a pris acte et a publié un communiqué de clôture le 17 octobre 2017.

Le PCN fera le suivi de ce dossier en invitant à nouveau l'ensemble des parties prenantes à une réunion de suivi de ses recommandations en avril 2018.

- *Circonstance spécifique SOCAPALM*

Il s'agit d'une circonstance spécifique déposée en 2010 initialement par le Centre pour le développement (Cameroun), Fondation Camerounaise d'Actions Rationalisées et formations sur l'environnement, Sherpa (France) et Misereor (Allemagne) contre le Groupe Bolloré SA (France), Financière du Champ de Mars (Belgique), Socfinal devenue Socfin et Intercultures devenue Socfinaf (Luxembourg) concernant les plantations d'huile de palme de Socapalm au Cameroun.

Le dossier avait été introduit à l'époque auprès de trois PCN (France, Belgique et Luxembourg).

Début 2011, la gestion de la circonstance spécifique a été confiée au PCN français.

Dans ce dossier complexe dans lequel presque toutes les recommandations des Principes directeurs de l'OCDE sont en cause, le PCN français avait réussi à faire accepter autant par Bolloré que par Sherpa (représentant de l'ensemble des plaignants) un plan d'actions commun en 2013. Ce plan d'actions devait donner des solutions quant à tous les problèmes liés à l'exploitation des plantations d'huile de palme de la Socapalm au Cameroun. Le suivi avait été confié à une ONG française (GRET).

Déjà fin 2014, des problèmes concernant l'application du plan d'actions sont survenus parce que l'entreprise belgo-luxembourgeoise Socfin, actionnaire majoritaire de la Socapalm, en refusait l'application.

Le PCN français a demandé au PCN belge de débloquer la situation en ce qui concerne Socfin.

Malgré maintes demandes du PCN belge en 2015, Socfin refusait toute concertation avec le PCN (communiqué du 5 octobre 2015).

Enfin, par le biais de plusieurs concertations et échanges, Socfin a accepté de revoir sa position et de rencontrer le PCN (communiqué du 4 février 2016).

Après des concertations intenses avec le PCN français, ce dernier a établi un communiqué datant du 18 mai 2016 dans lequel il informe qu'au vu du rôle primordial de Socfin dans ce dossier, la direction du dossier est confiée au PCN belge qui prend donc ses responsabilités.

Le 29 septembre 2016, une première réunion a eu lieu avec toutes les parties concernées, sauf Sherpa qui a expliqué son point de vue par écrit, afin de donner un nouvel élan au dossier.

Une deuxième réunion a été organisée à la date du 25 novembre 2016, il s'agissait d'une réunion de suivi entre le PCN belge et le Groupe Socfin pour faire état des requêtes formulées lors de la réunion du 29 septembre 2016. Durant cette réunion, le PCN belge a fait le constat que les éléments attendus n'étaient pas encore présentés par le Groupe Socfin et a rappelé l'entreprise à ses engagements.

Une troisième réunion a été organisée à la date du 2 février 2017 élargie à deux parties prenantes. Sherpa acceptait de participer à cette rencontre afin d'exprimer son point de vue et de porter les préoccupations et inquiétudes des plaignants et du partenaire camerounais qui devait être chargé du suivi du plan d'action.

Malgré certaines évolution positives, les éléments attendus par les PCN n'étant toujours pas présentés par le Groupe Socfin, la situation semblait donc bloquée entre les parties de la circonstance spécifique initiale de 2010. Le PCN belge en concertation avec les PCN français et luxembourgeois et après en avoir informé les plaignants et le Groupe Socfin, a pris la décision de mettre fin à ses offices de médiation.

Un communiqué de clôture avec des recommandations a été rendu public le 15 juin 2017.

Le PCN fera le suivi de ses recommandations à l'été 2018 en réunissant à nouveau les parties prenantes.

Pour l'ensemble des points évoqués dans cette note de résumé des activités de 2017 du PCN belge, le secrétariat du PCN est disponible pour fournir de plus amples renseignements dans les limites de son devoir de confidentialité.

Renaat Schrooten

Président du PCN

Cyril Liance

Secrétaire du PCN